Rémunération

**PSY4WORK.CH suggère de rémunérer le stagiaire au minimum CHF 1'500.-/mois dans les deux cas de figure.**

Ce montant peut cependant être adapté en fonction du type de stage. Un stage d’observation de 2 mois peut éventuellement n’être que défrayé, afin de contrebalancer le temps de formation engagé par l’entreprise. Tous frais engendrés par le stagiaire (frais de déplacement, repas, etc.) devraient être prise en charge par l’entreprise.

Un stage de professionnalisation est rémunéré jusqu’à hauteur du salaire d’un collaborateur junior dans votre organisation.